

*Initiatives ministérielles*

• (1230)

Ce projet de loi est en effet complexe et je suppose que bien peu de gens en saisissent toutes les subtilités. C'est donc un projet de loi complexe qui touche les plus de 150 000 personnes qui travaillent pour nous, pour le gouvernement, mais surtout pour les 26 millions de Canadiens qui ont affaire à eux chaque jour.

Nous avons eu un conflit de travail il n'y a pas bien longtemps. La grève a touché toute une gamme de services, retardant les avions et les navires, fermant les voies d'eau, encombrant les postes frontières, arrêtant les navires transportant vers la Chine le grain canadien, provoquant une révolte des détenus dans une prison de la Colombie-Britannique, nuisant à la production industrielle du fait du blocage des approvisionnements en pièces aux postes frontières.

Tout le pays a été touché, mais le gouvernement a estimé que, politiquement, c'était une bonne chose, car cela monterait les Canadiens contre les fonctionnaires. C'est tout le contraire qui s'est produit. Il y avait beaucoup de sympathie pour les gens qui travaillent pour nous et c'est ce sentiment qui a fait changer les choses.

Comme le faisait remarquer le premier ministre Bob Rae, imposer une augmentation de 0 p. 100 et demander la collaboration des employés, c'est friser le ridicule. Traiter les employés de cette façon n'est plus acceptable. Nous n'entrerons pas dans les moindres détails du projet de loi, mais lors d'une présentation spéciale à laquelle nous avons assisté, on suggérait que ce dont nous avons besoin avant tout, c'était à 70 p. 100 d'un changement d'attitude, à 20 p. 100 de transformations mécaniques et à 10 p. 100 de modifications législatives.

À mon avis, nous devrions d'abord tenter de modifier le facteur attitude. Si cet élément correspond à 70 p. 100 du problème, attaquons-nous à cet aspect en premier lieu. Il ne faut pas déposer des lois qui seront extrêmement impopulaires auprès des travailleurs du pays car il deviendra alors difficile d'obtenir une véritable collaboration puisque ce seront eux les plus directement touchés. Changeons l'attitude du gouvernement, l'employeur. Efforçons-nous d'abord de faire évoluer cette attitude. Gagnons la confiance de ceux qui travaillent pour nous.

Dans FP 2000, on signale que la consultation ne s'est pas faite comme elle aurait dû l'être pour en arriver à un consensus qui obtienne à tout le moins une approbation mitigée de la part des employés. Ce projet de loi comporte bien quelques éléments positifs, bien que peu nombreux, et pour donner une image complète, j'aimerais en citer un, le concept de stage. En vertu de ce projet, un

employé ne devrait subir qu'un seul stage probatoire. Auparavant, tout employé muté à un autre poste entrait en période d'essai pour ce nouveau poste. Nous acceptons le fait qu'un seul stage suffit; si vous avez la compétence pour occuper un poste au sein du gouvernement, vous devez, à mon avis, avoir la compétence requise pour l'autre poste.

Cette façon de procéder faciliterait aussi la mutation à de nouveaux postes et réduirait les délais de dotation; ainsi, aucun poste ne demeurerait sans titulaire.

Il est évident que nous acceptons difficilement que l'on ne tienne peut-être plus compte du mérite et que, comme les gestionnaires prendront des décisions plus subjectives, le principe du mérite, c'est-à-dire la compétence des gens, ne sera pas le seul facteur à la base du jugement final. Nous ne voulons aucunement laisser entendre que certains gestionnaires pourraient prendre des décisions arbitraires et faire preuve de favoritisme, mais cette possibilité existe et les fonctionnaires craignent que le mérite ne soit remplacé par ces autres considérations.

Permettez-moi de parler quelque peu du phénomène de la sous-traitance. Ce projet de loi implique notamment que si on retire des tâches d'un service pour les attribuer à un autre, le gestionnaire peut mettre une personne à pied, dans les limites de son domaine. Étant donné le penchant du gouvernement pour la sous-traitance, nous sommes convaincus qu'il y a une arnaque de 5 milliards de dollars. Ce ne sont pas là des économies, même que les contribuables y perdent. Nous ne devrions pas laisser la sous-traitance faire disparaître des emplois. Les employés n'ont aucune protection.

Un autre grand problème vient du fait que nous tentons de remanier un système vétuste. Plutôt que de nous attaquer d'emblée à l'ensemble du système, nous avons décidé de procéder par retouches. Cela se fait d'ailleurs de façon assez simpliste; nous regroupons des milliers de gens dans une seule catégorie qui deviendra si grosse qu'il sera impossible d'en faire quoi que ce soit.

Donc, plutôt que de remanier le système, ce que préféreraient, je crois, les fonctionnaires, nous allons y apporter des retouches au détriment des travailleurs et, en dernière analyse, au détriment des services aux Canadiens. Je le répète, il est, je crois, à la mode de rabaisser les fonctionnaires parce que ce sont les travailleurs les plus exposés au jugement de la population. Tout le monde les voit, ils sont en première ligne des services à la population et je pense que la grande majorité d'entre eux tient à bien servir la population. Mais leur moral étant au plus bas, comment peut-on espérer une amélioration des choses?